

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Alain JOLIVOT, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Hubert de BESOMBES, Isabelle LENERAND, Ingrid BERBION, Patrick AFCHAIN, Suzette SAUVEGRAIN, Philippe ATTAGNANT.

Etaient absents :

Sylvie JULIÉ (donne pouvoir à Alain JOLIVOT), Lydia OEUVRARD (donne pouvoir à Laurent BILLARD), Corinne ANDRÉ-BAUCHET (donne pouvoir à Suzette SAUVEGRAIN), Gaston DUCHATEAU (donne pouvoir à Hubert de BESOMBES),

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2017

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2017.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2017 est approuvé à : 14 voix Pour, 1 abstention (Patrick AFCHAIN).

2. Election des délégués pour les élections sénatoriales :

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le nombre de délégués titulaires comme celui des suppléants varient suivant le nombre d'habitants dans la commune (fixant le nombre de conseillers municipaux). Pour ce qui concerne les conseils municipaux de 15 membres, il s'agit d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Monsieur le Maire présente la liste suivante :

Titulaires : Christian NEVEU, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Laurent BILLARD.

Suppléants : Lydia OEUVRARD, Patrick AFCHAIN, Danielle PUISSANT.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Le bureau de vote présidé par Christina NEVEU et des assesseurs Hubert de BESOMBES, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION et Philippe ATTAGNANT effectue le dépouillement et le président annonce les résultats : 15 voix pour la liste présentée.

Les 3 titulaires et les 3 suppléants sont élus délégués pour voter aux prochaines élections sénatoriales.

3. Rythme scolaire :

Le décret permettant une dérogation relative aux rythmes scolaires est paru au journal officiel le mercredi 28 juin 2017. Le décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire **ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours**

Un sondage des parents a été effectué. 84 familles ont été consultées, 76 ont répondues. 64 sont pour un rythme sur 4 jours et 12 sont pour un rythme sur 4 jours et demi.

Le Conseil d'école du 16 juin 2017 a donné un avis favorable pour un rythme scolaire de 4 jours.

Monsieur le Maire propose que la municipalité en accord avec l'avis du Conseil d'école demande une dérogation au directeur académique pour qu'à la rentrée scolaire de septembre 2017, le rythme scolaire soit sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à 13 POUR et 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN) un rythme scolaire de 4 jours.

4. Maîtrise de l'énergie – Compétences SE60 :

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Énergie de l'Oise, lors de la réunion du comité syndical du 27 juin, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et de soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et des actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transitions

Energétique d'août 2015. Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 13 POUR et 2 Abstentions (Alain JOLIVOT, Sylvie JULIÉ) :

- transfère au SE60 de la compétence Maitrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (MDE/EnR).
- Autorise les services du SE60 à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communale.
- Autorise le Maire à signer tout document y afférent.

5. Vérification du raccordement à l'égout lors d'une vente immobilière :

Le 22 décembre 2015, le conseil municipal avait émis un avis défavorable pour rendre obligatoire le contrôle de conformité du système d'assainissement des biens immobiliers mis en vente.

Monsieur le Maire propose de nouveau de délibérer pour rendre obligatoire ce contrôle afin d'éviter à l'acquéreur des vices cachés et engageant par ailleurs la responsabilité de la municipalité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à :

- 6 CONTRES (Alain JOLIVOT, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Isabelle LENERAND, Patrick AFCHAIN, Suzette SAUVEGRAIN).
- 4 Abstentions (Sylvie JULIÉ, Ingrid BERBION, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Philippe ATTAGNANT).
- 5 POUR (Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Hubert de BESOMBES, Gaston DUCHATEAU).

Donne un avis défavorable à ce projet de délibération.

QUESTIONS DIVERSES:

A) Nouvelles délégations des adjoints :

Monsieur le Maire informe des nouvelles délégations des adjoints à compter du 1^{er} juin 2017 :

- Laurent BILLARD, 1^{er} adjoint est chargé des Travaux, des écoles et des associations.
- Alain JOLIVOT, 2^{ème} adjoint est chargé des finances, de la communication, du sport et du cimetière.
- Lydia OEUVRARD, 3^{ème} adjointe est chargée des fêtes et cérémonies, du CCAS, du centre de loisirs, de la culture et du patrimoine.

B) Corinne ANDRÉ-BAUCHET par l'intermédiaire de Suzette SAUVEGRAIN demande des informations sur les modifications concernant l'exploitation du site de stockage de Monsieur Languedoc.

Monsieur le Maire invite à consulter l'arrêté du 4 novembre 2016 du Préfet de l'Oise. Il n'a aucune autre information à ce sujet.

C) Philippe ATTAGNANT remarque la prolifération des mauvaises herbes sur les trottoirs de la commune.

Monsieur le Maire informe que depuis le 1^{er} janvier de cette année, la commune ne peut plus utiliser de produit phytosanitaire. Actuellement une étude est en cours pour accompagner la commune à changer ses pratiques d'entretien des espaces communaux. Ce sujet sera évoqué en conseil municipal dès l'étude terminée.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a d'autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.

A Villeneuve les Sablons, le 03 Juillet 2017

Le Maire,



C. NEVEU